



Association pour la
Valorisation des Vins
de Bretagne (AVVB)

Jeudi 19 décembre 2024,
à Rennes.

Nouvelle filière viticole en Bretagne

Lancement du projet d'Indication Géographique Protégée bio des Vins de Bretagne

Depuis quelques années, la viticulture a repris racine dans notre région, grâce à l'engagement de passionnés et de professionnels qui souhaitent développer des vins dans nos territoires. La multiplication des projets, très divers, aussi bien en termes de techniques utilisées que de cépages plantés, ainsi que l'évolution du climat, vont dans le sens d'un essor de la filière dans les années à venir. Soutenue par l'Association des Vignerons Bretons (AVB), la nouvelle Association pour la Valorisation des Vins de Bretagne (AVVB), a décidé d'engager les démarches pour faire reconnaître ce terroir. La Région Bretagne a choisi de soutenir ce processus.

Portés avec enthousiasme et par un engagement environnemental fort, les deux associations ont choisi de faire passer cette reconnaissance par une **Indication Géographique Protégée (IGP) bio**.

L'AVVB et l'AVB espèrent en effet que les vins bretons, actuels et futurs, pourront s'appuyer sur un sigle de qualité, qui reflète à la fois **la valeur des produits** et les conditions dans lesquelles ils sont élaborés. Si la route est encore longue jusqu'à l'obtention d'une IGP reconnue à l'échelle européenne, une première étape est franchie ce 19 décembre à Rennes, avec **le lancement du projet**, dans les locaux de la Région Bretagne.

Arnaud Lecuyer, vice-président à l'agriculture, a en effet choisi d'accompagner les deux structures dans cette démarche, dans le prolongement des dispositifs déjà adoptés pour encourager la filière en Bretagne.

Le choix de porter **une IGP exigeante** sur le plan environnemental, sociétal, au service de la qualité des vins et en toute transparence pour le consommateur, rejoint les objectifs de la Région Bretagne, engagée **pour le produire mieux, partout sur le territoire**.

Une filière en pleine progression

Si quelques initiatives de particuliers avaient permis de maintenir des vignes dans la région, aucun projet commercial n'était légalement possible avant la libéralisation des droits de plantation en Europe, actée en 2016. Dès la disparition de ce verrou législatif, des professionnels, aux profils très variés, se sont lancés dans l'aventure. Souhaitant vivre de leur passion, ils

L'Association des Vignerons Bretons (AVB), née en 2021, fédère aujourd'hui 43 domaines, engageant ses membres vers une viticulture fondée sur l'agriculture biologique et locale.

L'Association pour la Valorisation des Vins de Bretagne (AVVB), soutenue par l'AVB, a été fondée cette année par les vignerons nouvellement installés dans la région, pour aider à la reconnaissance de la filière.

ont identifié, dans la Région, des terroirs qualitatifs, souvent schisteux ou granitiques.

En outre, si les évolutions climatiques actuelles représentent un défi immense pour nos sociétés et des risques avérés pour la biodiversité, elles contribuent à rendre viable la démarche de ces nouveaux vignerons.

On estime que le vin produit en Région Bretagne représente actuellement **une cinquantaine de domaines, plus de 150 ha de culture, pour une production de plus de 50 000 bouteilles par an**, majoritairement en vin blanc, dont les cépages sont plus adaptés aux conditions climatiques et géologiques de la Bretagne.

La Région Bretagne accompagne déjà la filière

Certains dispositifs de la collectivité interviennent en appui des nouveaux agriculteurs et agricultrices : la **Dotation Jeune Agriculteur** forfaitaire de 22 000 € ou le **prêt d'honneur à taux zéro BRIT** sont particulièrement adaptés à ce type d'installation qui nécessite un réel besoin de trésorerie.

La Région a aussi lancé récemment le dispositif **AGRI Viti**, un soutien aux investissements réalisés par les viticulteurs et vignerons engagés en Agriculture Biologique (40% des dépenses éligibles dans la limite de 150 000€ HT)

Enfin, la collectivité soutient depuis 2021 la présence en Bretagne d'un brevet professionnel agricole « travaux de la vigne et du vin », ainsi qu'un brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole, option viticole » au lycée Kerplouz d'Auray.